THELLOISE

PUISEUX-LE-HAUBERGER / SAINTE-GENEVIÈVE

Deux individus sur trois interpellés lors d'un cambriolage



Les compagnies de gendarmerie se sont faits aider par un hélicoptère qui a survolé la zone de recherche.

Lundi matin un cambriolage était en cours dans l'une des habitations de la grande rue du village.

Le propriétaire des lieux aperçoit alors trois individus dans sa propriété et parvient à les faire fuir en leur criant dessus. La gendarmerie aussi tôt avertie des faits va se mettre activement à la recherche des trois individus ayant pris la fuite

a bord d'un véhicule décrit par la victime de cette tentative de cambriolage. Parti en direction de la commune voisine de Sainte-Geneviève, un dispositif terrestre et aérien de plusieurs gendarmes est mis emplace. Au sol, c'est 20 militaires 10 de la compagnie de gendarmerie de Méru et 10 autres de celle de Chantilly et un officier de la police natio-

à bord d'un véhicule décrit par nale déjà présent sur place qui la victime de cette tentative de sont déployés.

Les deux cortèges travaillent main dans la main pour intercepter au plus vite les trois fuyards, bien aidés par un hélicoptère.

Le premier malandrin est arrêté au petit Fercourt par les gendarmes Méru aux alentours de 10 h 40 du matin. Le second est interpellé dans un jardin de la commune de Sainte-Geneviève. Quant au troisième, il est à l'heure actuelle toujours en fuite et activement recherché par les forces de l'ordre.

L'un des gendarmes souhaite rassurer la population en affirmant : «qu'il n'y a eu aucune intervention de type antiterroriste» comme il a pu le voir un peu partout sur les réseaux sociaux.

Les deux individus interpellés qui ont entre 25 et 30 ans ont été retrouvés avec des tournevis en leur possession, un outillage qui leur a permis de rentrer par effraction dans la propriété privée de la victime de Puiseux-le-Hauberger.

Avant de se faire appréhender par les forces de l'ordre, les deux cambrioleurs, s'étaient débarrassés de leur butin. Ils seront jugés aujourd'hui au tribunal de Senlis pour ces faits de cambriolage.

Florian GAMBIN

SAINTE-GENEVIÈVE

Conseil municipal houleux entre la majorité et un élu de l'opposition

Excédé par les reproches faits depuis plusieurs mois à l'encontre de l'équipe municipale par l'élu de l'opposition Gérard Chatin, le 1er adjoint au maire, Daniel Vereecke, a tenu lors du conseil municipal du 23 novembre dernier répondre à son détracteur.

«Jusqu'à maintenant je me suis tu, je préférais répondre par le silence à tous vos courriers. Vous êtes toujours à l'affût du moindre grain de sable, de la moindre petite faille qui s'effectue au sein de la commune. Vous vous déchaînez en critiquant systématiquement tout. Pourquoi ce harcèlement en vers Madame le maire et son équipe ? Pourquoi ce te méchanceté ?»

Gérard Chatin pris à partie n'est nullement déstabilisé par les charges du 1er adjoint et va répondre à ses questions : «II n'y a pas de déchaînement» sur ces mots la maire Jacqueline Vanbersel voit rouge et souhaite quitter la séance, retenu par son 1er adjoint. Gérard Chatin poursuit alors : «142 personnes ont été interpellées à propos du marquage au sol et cette affaire est partie d'une personne extérieure à notre groupe. Le tracer n'est pas conforme, pour les per-



La maire Jacqueline Vanbersel (au centre) n'en peut plus des reproches de l'élu de l'opposition Gérard Chatin.

sonnes non-voyantes, il se trouve à 10 mètres.» «Taisez-vous» lui lance Jacqueline Vanbersel : «Vous ne faites qu'écrire à tout le monde, à moi, à monsieur le Préfet qui rit de vos courriers. Je reviens de l'Élysée dont j'ai les coordonnées, je vais vous les passer comme ça la prochaine fois vous pourrez vous plaindre de moi à Monsieur Macron. Vous allez voir comment vous allez être reçu.»

Un véritable combat s'engage alors entre la majorité et l'élu de l'opposition qui va jusqu'à reprocher à l'équipe municipale d'être dans l'illégalité. Le conflit s'envenime de plus en plus entre les deux parties, les reproches fusent de toute part, c'est alors que Martial Rose le nouvel élu qui remplace numé-

riquement la démissionnaire Evelyne Baillon prend la parole : «Il y a des torts des deux côtés. Il est vrai qu'ici, si nous ne sommes pas sur les réseaux sociaux on est au courant de rien. À l'inverse ce que vous publiez (s'adressant à Gérard Chatin) il faut le vérifier.»

VIDÉOSURVEILLANCE, BUDGET PÉRISCOLAIRE AU PROGRAMME

Avant que l'abcès éclate, le conseil municipal vote à l'unanimité la totalité des neuf points de l'ordre du jour, parmi les lesquels le budget 2018 du périscolaire et l'installation d'un dispositif de vidéoprotection. Pour le périscolaire, la commune voit son budget 2018 en hausse de 42 386 euros. Cette

augmentation est due au nombre important d'enfants vivant au sein de la commune et de la pluralité des activités proposées tout au long de l'année

Sur le sujet de la vidéoprotection, la police municipale vient faire un bilan du dispositif voisin vigilant : «Sept signalétiques vont être installées aux entrées de la commune. La thelloise a elle aussi mis en place un système de voisins vigilant par l'intermédiaire d'une application.» Au sein de la commune ce sont sept communautés qui se sont créées par l'intermédiaire d'une plateforme afin de veiller au grain. «Le seul bémol» explique l'intervenant «c'est qu'il n'y a pas de moyens de contrôler les intormations transmises sur le

Même si le dispositif porte ses fruits, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention auprès du département afin d'obtenir l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance pour aider dans leur tâche les policiers municipaux.

Florian GAMBIN